



Programme d'appui aux personnes affectées par la crise postélectorale de 2011
dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire

Evaluation des conditions d'habitats

Zone de Toulépleu

Etude menée du 23.02.2012 au 22.03.2012

antoinebarbier@hotmail.fr

:

Le département de Toulépleu

En 1966, le sociologue français Alfred Schwartz, chargé de recherches à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (l'ORSTOM), mène une étude socio-économique de Toulépleu¹. Il présente ce territoire, à l'extrémité ouest de la Côte d'Ivoire et aux confins du Libéria, occupant une position triplement marginale :

- **géographiquement** d'une part, parce que localisé à 650 kilomètres d'Abidjan, au cœur d'une région forestière qui n'a été reliée au reste du pays qu'en 1931 (ouverture de la route de Guiglo), et dont l'accès reste problématique pendant la saison des pluies. Au débouché d'une zone naturelle, le département semble résolument tourné le dos à la Côte d'Ivoire ;



- **économiquement** d'autre part. L'ouverture de la région de Toulépleu aux cultures commerciales ne s'est faite que tardivement. Le cacao, introduit vers 1925, est, dès 1930, complètement abandonné, à la suite de l'effondrement des cours suscité par la crise économique mondiale.

Le café commence à se développer à partir de 1935 mais ne s'impose et ne se généralise véritablement qu'après la seconde guerre mondiale. L'éloignement impacte sur toutes marchandises avec de lourds frais de transport. Ici les produits de base, déjà moins présents qu'ailleurs, sont deux fois plus chers ;

- et enfin **politiquement**. L'histoire du département de Toulépleu est celle des perpétuels va-et-vient des populations entre la Côte d'Ivoire et le Libéria d'une part, et des migrations internes entre les régions des savanes vers cette région forestière d'autre part. Des mouvements migratoires complexes sous fond économique et à l'origine de **clivages ethniques** et de **conflits fonciers** qui contribuent toujours à créer au sein des communautés un climat de tension permanente.

Clivages ethniques et conflits fonciers

La problématique du foncier en Côte d'Ivoire en général et dans l'ouest du pays en particulier tient des enjeux si importants, si chargés de conséquences, qu'il apparaît judicieux d'en recadrer les contours historiques².

La période pré-coloniale

La période pré-coloniale de la Côte d'Ivoire couvre 160 siècles, et pendant cette longue période, le foncier a été géré de façon communautaire par les rois, les chefs de province, les chefs de canton, chefs de terre, chefs de villages et chefs de famille. L'appropriation des terres se faisait par conquête (à la suite des guerres) et par prescription acquisitive (l'on devient propriétaire par le fait d'une longue occupation d'une portion de terre).

La terre était en ce moment-là sacrée et ne pouvait faire l'objet de transaction pécuniaire. D'un autre côté, les coutumes étaient respectées avec des catégories spéciales bien définies notamment les terres réservées pour l'agriculture et l'élevage, les terres réservées pour l'habitat et les fonctions sociales associées, les espaces sacrés ou interdits et les espaces réservés pour la chasse, la pêche, la cueillette...

Bref, bien que basées sur l'oralité, la gestion et l'administration des terres étaient dans un sens bien organisés.

¹ Schwartz Alfred, *Toulépleu, Etude socio-économique d'un centre semi-urbain de l'ouest africain*. Cahiers de l'ORSTOM, 1969. 20 p. Disponible au téléchargement :

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/01186.pdf

² Voir l'article *Le règlement des problèmes du foncier est la clé de la réconciliation*. Entretien avec M. Kokoh Emile (Président de l'Ordre des Géomètres Experts de Côte d'Ivoire). *L'intelligent d'Abidjan*, 10.02.2012.

Disponible au téléchargement : <http://news.abidjan.net/h/425983.html>

1893 – 1960 : La période coloniale

Pendant la période coloniale, la Côte d'Ivoire était sous l'empire des lois françaises dans l'Afrique Occidentale Française (AOF). Les colons ont dans cette période créé des plantations de café et de cacao et installé une nouvelle administration, et par voie de conséquence de nouvelles lois, débouchant sur une réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française.

Aussi, les colonisés s'étaient vu appliquer le code de l'indigénat qui établissait une distinction nette entre les citoyens français (personnes de nationalité française) et les sujets français (les indigènes) qui eux, ne pouvaient à aucun moment prétendre bénéficier d'une quelconque protection juridique foncière.

1930 – 1990 : le flux migratoire vers les zones forestières

Les atouts forestiers de la Côte d'Ivoire ont suscité lors de la colonisation une politique d'exploitation agricole extensive. Depuis les années **1930**, ce mode d'exploitation va nécessiter une **forte main d'œuvre** et encourager un **important flux migratoire** tant interne (populations des régions de savanes vers les régions forestières) qu'externe (populations non ivoiriennes vers les régions forestières de la Côte d'Ivoire).

Ce phénomène incontrôlable a été favorisé aussi bien par l'administration coloniale française (1893-1960) que par le régime ivoirien indépendant jusqu'aux années **1980** étant donné que ce phénomène a fait de la Côte d'Ivoire un pays de référence au monde dans la production de cacao (1^{er} producteur mondial) et de café (3^{ème} producteur mondial).

La gestion des terres répond toujours à un **régime foncier coutumier**, c'est-à-dire un régime traditionnel régi par le pouvoir des **chefs de terre**³ qui donne le droit au premier occupant : la terre appartient à celui qui la met en valeur.

Dans les années **1980**, la forte crise économique mondiale sur les matières premières (café et cacao) a bouleversé la vie socio-économique et politique de la Côte d'Ivoire. Les autorités vont mettre en place la politique de retour à la terre afin d'encourager les populations jeunes aux activités agricoles.

Le retour dans les campagnes de ces populations **autochtones** sera un facteur décisif de tensions intergénérationnelles, intercommunautaires et interethniques. Elles vont revendiquer la possession des plantations ou des terres occupées par des migrants **allochtones** et **allogènes**⁴, remettant du coup en cause les transactions effectuées par leurs aînés et les chefferies locales. Entre acquisition définitive d'une terre et vente d'un seul droit d'usage, le malentendu est vite établi et va être à l'origine de multiples conflits.

Depuis les années 1990 : Des conflits liés au foncier rural

Conséquence directe de la politique nationale de mise en valeur de l'Ouest forestier dans le cadre de laquelle le département de Toulépleu a reçu d'importants flux migratoires, les crises foncières nourries de clivages ethniques ont explosé et entraîné ces 20 dernières années plusieurs conflits armés violents dans la région et dans le pays.

³ Le chef de terre est le chef politique d'un village, sa fonction est héréditaire et familiale.

⁴ Au sens courant, **autochtone** (littéralement *terre d'ici*) qualifie celui qui habite en son lieu d'origine. **Allochtonne** (littéralement *terre d'ailleurs*) désigne celui qui habite dans un lieu différent de son lieu d'origine, mais dans le même pays, par exemple un ivoirien du Nord établi dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. **Allogène** (littéralement *né ailleurs*) définit celui qui habite dans un autre pays que son lieu d'origine, par exemple un burkinabé, malien, béninois etc. vivant en Côte d'Ivoire.

Aussi, le recensement de 1998 compte 15,8 millions d'habitants, dont 26% d'étrangers. 4 grands groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé et Voltaïques) se subdivisent en plus de 60 ethnies.

Typologies de l'habitat dans le département de Toulépleu

Dans le département de Toulépleu, il y a généralement trois typologies de maisons identifiables, chacune d'elles reflétant le statut social de son propriétaire.

Maison
banco



Pourcentage : 60 % en milieu rural

Superficie : entre 15 et 30m²

1 à 2 pièces, cuisine extérieure, pas de latrine.

Conditions : structure principale en ossature bois, murs constitué de lattes ou clayonnage de bois ou de bambous et enduits de terre. Charpente en bois et couverture en *papo* (raphia). Portes et fenêtres en bois ou canisse de bambous.

Mise en œuvre : auto-construction avec matériaux disponibles localement gratuitement.

Coût de la construction : Aucun coût

Maison
en
briques
de terre



Pourcentage : 30 % en milieu rural

Superficie : entre 30 et 50m²

2 à 4 pièces, cuisine extérieure, véranda possible, pas de latrine.

Conditions : fondations et murs en briques de terre crue, plus rarement stabilisées au ciment, appareillées au mortier de terre, plus rarement au mortier de ciment. Charpente en bois et couverture en *papo*, plus rarement en tôles. Portes et fenêtres en bois.

Mise en œuvre : auto-construction avec matériaux disponibles localement gratuitement et aide d'un maçon contracté pour « taper » les briques et les maçonner.

Coût de la construction : de 100'000 CFA (environ 150 €) à 500'000 CFA (750 €) si utilisation de ciment et de tôles.

Maison
en dur



Pourcentage : 10 % en milieu rural mais 90 % en milieu semi-urbain (à Toulépleu).

Superficie : au-delà de 50m²

4 pièces et plus, cuisine extérieure ou intérieure, fosse septique possible.

Conditions : structure poteaux/poutres en béton armé, murs en parpaings de ciment. Portes et fenêtres en bois. Toiture une pente avec charpente en chevrons de bois et couverture en tôles ondulées. Raccordement aux réseaux d'eau et électriques selon les moyens financiers du propriétaire.

Mise en œuvre : maçon contracté qui fournit main d'œuvre et matériaux.

Coût de la construction : environ 3'000'000 CFA (environ 5'000 €) main d'œuvre incluse.

Processus de construction

En contexte rural

Généralement, dans tous les villages, la construction d'une nouvelle maison *banco* ou en briques de terre fédère, au-delà du foyer à l'origine du projet, toute la communauté qui s'organise en groupes et sous-groupes qui participent activement au chantier. Chacun à sa tâche bien définie, le groupe des jeunes se répartie la collecte du bois en brousse, la confection des moules et la production des briques de terre, les hommes expérimentés bâtissent la structure, d'autres n'attendent que le *papo*. Les femmes, quant à elles, apportent l'eau utile à la préparation du torchis de terre dont elles ont la responsabilité d'appliquer sur les contours de la maison *banco*. Cette dernière tâche est honorifique, elle requiert un savoir-faire précis et habile, car la maison véhicule l'image que le foyer veut renvoyer de lui-même.

La **gestion du foncier rural**, après des siècles de droit coutumier, s'organise peu à peu autour d'un nouveau cadre législatif⁵ dont l'objectif est de convertir ces droits fonciers coutumiers en titres formels de propriété ou de location.

Ainsi, et afin de vulgariser et diffuser l'application de cette loi en milieu rural, dans chaque village a été créé à l'initiative du Gouvernement un **Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale** (GVGFR), qui vient appuyer juridiquement le pouvoir traditionnel du chef de terre. Le CVGFR est l'organe de gestion foncière rurale du village et le lien officiel avec l'administration départementale, il tient le registre des lotissements, et a la charge d'attribuer les parcelles pour accueillir des nouvelles constructions.

Mais l'application d'une telle loi –la formalisation des titres de propriété– nécessite une capacité administrative, financière et humaine considérable, ainsi qu'une présence forte en milieu rural. Ce manque de capacité institutionnel et de proximité avec les GVGFR représentent un obstacle majeur, et, doublé de conflits successifs, sont une des raisons pour lesquelles l'attribution des certificats fonciers n'est aujourd'hui que très partiellement mise en œuvre.

Aujourd'hui, la gestion foncière est toujours une problématique interne à la communauté et réglée par la chefferie locale et les propriétaires terriens traditionnels. Le processus de construction de l'habitat dans les communautés rurales est **informel** et caractérisé par un support mutuel, il est intimement lié à la bonne cohésion sociale existante dans le village.

En contexte semi-urbain

Contrairement à la problématique en milieu rural, l'accès à la propriété foncière et la construction de l'habitat en milieu semi-urbain sont des processus **formels**.

L'acquisition du terrain se fait soit par cession d'une partie d'une parcelle existante, soit par l'achat d'une parcelle vierge ou encore en espérant obtenir une parcelle viabilisée lors d'un lotissement.

Le nouveau propriétaire foncier dépose un permis de construire à la municipalité, contracte un maçon qui, autour de décisions de principes du commanditaire, puise dans son répertoire un plan et des solutions techniques qu'il connaît bien, achète les matériaux et fournit la main d'œuvre nécessaire. Il n'est donc pas étonnant de d'observer dans les constructions en dur la répétition de modèles standards.

Notons que le parcours de construction d'une maison en dur est parsemé de difficultés et que rien ne garantit l'achèvement des travaux. Le chantier passe par un nombre d'étapes bien définies : fondations et soubassements, structure poteaux/poutres en béton armé, remplissage des murs en parpaings de ciment, chaînage suivi de pose de la toiture en tôle ondulées, des fenêtres et portes, et finitions. Le processus de construction peut donc être lent ou accéléré, selon les moyens financiers du moment. Le chantier peut s'arrêter pour de longues années et redémarrer subitement en temps opportun.

⁵ Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Disponible au téléchargement : http://www.droit-afrique.com/images/textes/Cote_Ivoire/RCI%20-%20Domaine%20foncier%20rural.pdf

Prises de position sur les matériaux de construction

Le papo

Papo en langue locale, signifie le *toit des cases*, et désigne des palmes de raphia (genre de palmier qui poussent abondamment dans cette région) tressées en nattes, séchées et servant d'éléments de couverture sur les maisons traditionnelles *banco* ou briques de terre. Il est donc exclusivement présent en zone rurale.

Le processus de transformation du raphia repose sur un savoir-faire ancestral transmis d'une génération à l'autre.

C'est un matériau localement largement disponible, gratuit, qui combine de bonnes performances d'isolation thermique et de ventilation.

Bien que le *papo* nécessite un entretien régulier et une réfection annuelle, il est par ses caractéristiques **un matériau et une technique appropriés**, il s'intègre de manière favorable dans un cadre donné et une perspective de développement local et durable.

En revanche, il souffre d'une réputation de matériau « pauvre », dû à une durabilité limitée et une imperméabilité pas toujours garantie selon sa mise en œuvre.

Les populations rurales, dès qu'elles le peuvent, ont tendance à se tourner vers les solutions « modernes », importées. C'est-à-dire des toitures surmontées de tôles ondulées.



Tressage et séchage du papo



La tôle ondulée



Tôles ondulées sur une maison banco

Le remplacement des toitures traditionnelles par la tôle ondulée conduit à **un système de construction thermiquement inadéquat**.

Elle présente surtout l'immense double inconvénient d'être **chère** et de ne s'acheter que dans le secteur formel, nécessitant de la liquidité financière alors que la population rurale, pour la plupart des cultivateurs, connaît de grandes difficultés à transformer sa force de travail en monnaie.

La **problématique de la toiture est au centre** de toute amélioration de l'habitat en milieu rural.

Etre logé, c'est avant tout « avoir un toit », et le toit représente la partie la plus symbolique du logement. La toiture est l'élément constructif traditionnel qui est le premier à être abandonné au profit d'un produit « moderne », probablement en raison précisément de sa charge symbolique. La tôle ondulée véhicule l'image de réussite sociale.

Si la tôle ondulée présente néanmoins l'avantage, qu'une fois placée, elle se fait oublier contrairement au *papo* qui doit faire l'objet d'un entretien continu et d'une réfection annuelle, elle n'a pas une durée de vie éternelle, et suivant sa qualité, doit être remplacée tous les 5 à 10 ans. Si la question du remplacement à l'identique de la tôle pose un véritable problème financier, la question de la gestion de tels débris en milieu rural n'est pas anodine.

En milieu semi-urbain, les toitures sont aujourd'hui à 90% en tôles ondulées. Cette utilisation quasi exclusive est irréversible tant la tôle conditionne la forme et les dimensions de la maison.

Le bois

Le bois est partout, et de toutes sortes. Principalement le bois rouge (dur et prestigieux) utilisé pour les poteaux de la maison *banco* et le bois blanc (souple et abondant) utilisé comme élément de cloison de la structure secondaire et les menuiseries. Situation paradoxale dans cette région forestière verte et dense, **l'approvisionnement en bois paraît poser un problème**, conséquence d'une double origine :

- Interdiction pour les individuels de couper du bois en forêt domaniale. Seules des entreprises dûment autorisées peuvent couper et traiter du bois. Les importantes scieries présentes dans la région alimentent le marché occidental.
- Bravant l'interdit, les familles doivent souvent parcourir de nombreux kilomètres pour trouver le bois nécessaire qu'elles doivent transporter à la seule force des bras et des jambes.

Montage de la structure bois d'une maison *banco*



La typologie de la maison est plus ou moins énergivore en bois ; une maison *banco* utilise environ 300 chevrons pour la structure et le charpente contre environ 60 pour une maison en briques de terre, utilisés pour la charpente.

Le bambou



Volets de fenêtres en canisse de bambous

Le *bambou de Chine*. Le chaume (ou canne) coupé dans sa longueur en lattes peut être utilisé comme support au torchis de terre qui enduit les murs de la maison *banco*, comme éléments de charpente ou bien encore comme éléments d'un panneau de porte ou de volet d'une fenêtre.

Espèce invasive qui s'étend et pousse rapidement. C'est un matériau écologique, structurellement performant, localement largement disponible, et gratuit.

Le béton

Si les techniques traditionnelles de la construction ont peu évolué dans les campagnes, les techniques importées ont fait leur apparition, aussi bien dans l'habitat privé que dans les infrastructures publiques. Le béton armé, mis en œuvre en poteaux / poutres, tient de l'inspiration de modèles européens. Il est un signe extérieur de richesse : c'est le matériau de celui qui a réussi. Matériau des riches, préféré de la diaspora ivoirienne qui revient s'établir au pays, il est un moyen de mise en évidence et d'extériorisation d'une certaine aisance financière, d'une réussite sociale et professionnelle.

Le béton possède des qualités thermiques exécrables, ces maisons accumulent la chaleur de la journée pour la restituer à l'intérieur la nuit. Seuls un climatiseur et des ventilateurs apportent un sentiment de confort frais.

Contrairement au matériau terre qui exige un entretien régulier, le béton ne nécessite pas de traitement attentionné particulier.

Onéreux à la construction (6'000 CFA le sac de 50kg à Toulépleu contre 4'000 à Abidjan), il impose un mode d'habitat différent des habitudes traditionnelles d'une famille rurale.

La terre

La terre est certainement un des matériaux de construction les plus anciens de l'histoire de l'humanité, mais son architecture n'est pas seulement une curiosité archéologique, puisqu'on estime qu'aujourd'hui la moitié de la population du globe habite des maisons en terre. Matériau prépondérant dans toute l'Afrique, il représente naturellement l'élément distinctif de l'habitat vernaculaire en Côte d'Ivoire, et plus particulièrement dans les différents villages du département rural de Toulépleu.

Mise en œuvre en *adobe* (briques de terre moulées et séchées au soleil maçonnées avec un mortier terre) ou en torchis plaqué communément appelé ici *banco* (enduit de terre appliqué sur une ossature bois clouée de lattes ou garni d'un clayonnage), ces techniques bénéficient d'un vrai savoir-faire traditionnel ancestral.

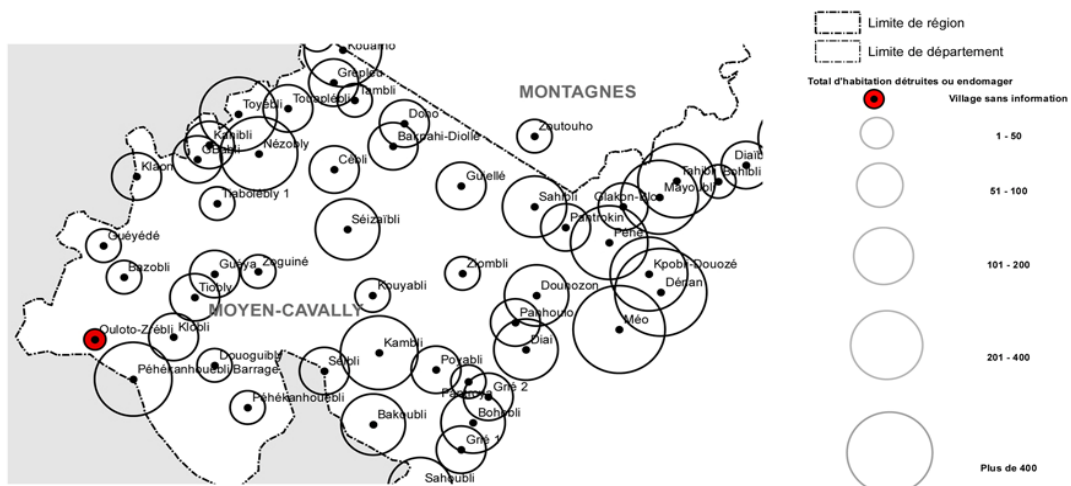


Chantier d'une maison en adobe

Dotée de **qualité thermique exceptionnelle**, la terre maintient une fraîcheur confortable à l'intérieur du bâti, de nuit comme de jour. Ressource naturelle abondante, économique et écologique, le matériau terre requiert, tout comme le *papo*, un entretien régulier, et partage aussi avec ce dernier le « label » de **matériau et technique appropriés**.

Domages constatés sur l'habitat des suites de la crise postélectorale

La **crise post-électorale de 2011** et les violents affrontements qui ont suivi ont lourdement frappé la région du Moyen Cavally et le département de Toulépleu. Selon le HCR, ce conflit a entraîné le déplacement de près d'un million de personnes, principalement depuis l'ouest ivoirien, déplacées à l'intérieur du pays (735'000 personnes) ou réfugiées au Libéria (120'000 personnes), mais aussi, en dans une moindre mesure, dans 13 pays voisins. Les zones désertées ont laissé pendant de nombreux mois les villages vides de leurs populations et les maisons abandonnées aux pillages et aux destructions volontaires. Selon le HCR, environ 19'000 maisons ont été partiellement endommagées ou totalement détruites (17'000 maisons *banco* ou en briques de terre et 2'000 maisons en dur⁶).



Carte des habitations détruites et endommagées dans le département de Toulépleu - Source OCHA

⁶ Données de l'UNHCR tirées du document *Stratégie 2012* du Cluster Abris & NFIs. Disponible du téléchargement : <http://ivorycoast.humanitarianresponse.info/Clusters/AbrisetNFIs/tabid/73/language/en-US/Default.aspx>

Si les dommages sur les **maisons en terre** sont de nature singulière avec une **destruction totale quasi systématique** (les 17'000 maisons en terre attaquées ont été à 90% détruites⁷), les dégâts engendrés sur les **maisons en dur** vont d'un simple acte de vandalisme (dégradation des fournitures de la maison), au vol des portes et fenêtres, au « décoiffage » des maisons (les pilleurs ont méticuleusement dépouillé les chevrons des charpentes ainsi que les tôles ondulées), jusqu'à l'incendie généralisé.



Empreintes de maisons banco incendiées et entièrement détruites

Maison en dur pillée et incendiée

Aussi, les communautés de la zone Ouest n'ont pas été touchées de la même façon et au même niveau. Le degré des dommages varient d'un village à un autre. Une analyse quantitative menée par Handicap International en **Juillet 2011** sur la situation dans le département de Toulépleu montre des taux de destruction des maisons allant de 12 à 94 % suivant les villages et une moyenne de près de **50%** sur l'ensemble de la zone. Le taux de retour moyen à cette date et dans cette zone était de **46%**.

Situation actuelle

Aujourd'hui près de 12 mois après les événements, la situation de la problématique de l'habitat des ménages affectés a changé.

Les mouvements de retour des personnes déplacées et réfugiées s'accroissent. De nombreuses communautés ont reconstruit leurs maisons et environ **75%** des personnes déplacées par les violences sont rentrées chez elles, et on assiste chaque jour à des retours. Pourtant, malgré cette amélioration, de nombreux ménages ne peuvent toujours pas rentrer chez eux, évoquant le problème d'insécurité ou du **manque de moyens pour reconstruire ou réparer leurs maisons endommagées ou détruites**. On estime que 1'700 ménages demeurent dans des sites spontanés dans toute la zone Ouest, que 3'500 ménages continuent de vivre dans des familles d'accueil, et que 10'000 ménages réfugiés au Libéria souhaitent retourner en Côte d'Ivoire en 2012⁸.

Processus de reconstruction volontaire

En contexte rural

Dans les 31 localités du département où Handicap International intervient (projets psychosocial/cohésion sociale et distribution), la vie reprend progressivement son cours, le quotidien reprend le dessus. Boostées par cette assistance humanitaire, les populations déplacées et réfugiées reviennent dans leurs villages. Les maisons traditionnelles détruites sont reconstruites dans un élan communautaire rendu possible par la donation d'outils adéquats que la communauté se partage et de produits et ustensiles de base distribués à l'intérieur des familles.

Seuls les habitants des quelques maisons en dur, systématiquement pillées et « décoiffées », ne peuvent réhabiliter leurs habitats faute de moyen financier pour se procurer les matériaux industriels nécessaires.

⁷ idem

⁸ idem



Chantiers en cours en zone rurale

En revanche, **les villages n'ayant bénéficié d'aucun ou de peu de soutien humanitaire ont toujours une grande partie de leur population déplacée ou réfugiée**. Dans de tels villages dépeuplés, les stigmates du conflit sont bien visibles et le processus de reconstruction volontaire des maisons détruites est à peine perceptible, voire inexistant. Un appui ciblé à ces communautés affectées apparaît essentielle afin de s'assurer de leur capacité à se reconstruire.

L'évaluation sur les conditions d'habitats dans le département de Toulépleu a donc privilégié ces villages, et a bénéficié pour ce faire du travail cartographique du *Cluster Abri & NFIs* ainsi que de l'expertise d'Handicap International dans la zone.

Elle a consisté en des observations visuelles, des rencontres avec les chefferies locales et autorités administratives, des entretiens semi-directifs avec des ménages et des *focus group* ciblés. Ces entretiens ont tous révélé la capacité et la motivation des communautés à reconstruire, mais ont souligné le manque de moyens financiers des communautés pour acheter les outils et les matériaux de base nécessaires.

Elle a confirmé que, dans le département, le taux de destruction des maisons est très variable d'un village à l'autre. De même, le taux de reconstruction volontaire actuel l'est tout autant.

En contexte semi-urbain

Il est un constat visuel frappant, les maisons en dur du centre semi-urbain de Toulépleu qui ont subi des dommages pendant la crise sont aujourd'hui toujours éventrées, « décoiffées », inoccupées, ouvertes aux intempéries. Les travaux de réhabilitation volontaire n'ont ici pas commencé, les occupants propriétaires de ces maisons n'ont pas les ressources pour racheter les matériaux industriels, les occupants locataires n'ont, au-delà des moyens financiers, pas la responsabilité pour entreprendre de tels travaux.

C'est un contre-pied aux suppositions initiales : une année après la crise, les ménages du centre semi-urbain de Toulépleu soi-disant plus aisés qu'en zone rurale et qui ont vu leurs maisons endommagées sont aujourd'hui dans l'incapacité de réhabiliter ou de reconstruire leurs habitats. Ils logent dans des familles d'accueil, dans des abris de fortune montés sur leurs terrains, ou ont quitté Toulépleu.



Maisons en dur endommagées à Toulépleu

Perspectives

Actuellement, l'aide humanitaire fournie et le taux de reconstruction volontaire dans la zone varient, ainsi les besoins spécifiques en abris sont divers. Certains acteurs rencontrés ont clôturé une première phase de projet d'assistance à la reconstruction et commencent la mise en œuvre d'une deuxième phase tant les besoins se font toujours ressentir. Aussi de nouveaux acteurs s'implantent dans la zone et sont en phase d'évaluation ou de définition pour de futurs projets toujours dans le domaine de l'abri.

Jusqu'à présent, la plupart de l'assistance humanitaire menée a ciblé les **zones rurales** et les besoins y sont toujours confirmés par le *Cluster Abris & NFIs* sous la forme d'un « soutien permanent » en ciblant « les ménages qui ont été largement incapables reconstruire leurs maisons endommagées (de *banco* ou briques de terre)⁹ ».

Un effort de coordination des différents acteurs humanitaires est actuellement palpable pour harmoniser les modes opératoires d'implantation de projets, les designs, les matériaux utilisés et leurs mises en œuvre, ainsi que pour offrir une couverture humanitaire équilibrée dans la zone.

En revanche, les **zones urbaines** touchées par le conflit ont été jusqu'à présent délaissées par les acteurs de la reconstruction et les acteurs rencontrés préfèrent concentrer leurs actions dans les villages ciblant la reconstruction et les typologies de maisons *banco* ou en briques de terre plutôt que la réhabilitation des maisons en dur.

Pourtant les besoins sont aussi confirmés par le *Cluster Abris & NFIs* sous la forme d'un « soutien temporaire » en ciblant « les ménages dont les maisons en béton restent endommagées ou détruites¹⁰ » qui pourraient nécessiter une assistance ponctuelle jusqu'à ce que leurs maisons soient définitivement réparées ou reconstruites.

⁹ *Idem*, p.3

¹⁰ *Idem*, p.3